



الشركة الوطنية للإذاعة والتلفزة
 +٤٠٨٠٤٠٢٠+ +٤٠٨٤٢٠١ ٣٣٤٤٤٤ ٨ +٤٠٨٤٤٤٤٤٤٤
 Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 02/24/A.T/i.m.t

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 02/24/A.T est lancée pour le recrutement d'un (01) **Ingénieur Maintenance Télécommunications** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité
<u>Ingénieur Maintenance Télécommunications</u>	01 poste	Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat	BAC + 5	- Télécommunications et/ou réseaux

Article 2 : Principales missions

L'Ingénieur Maintenance Télécommunications veille au maintien de la qualité et au bon fonctionnement des installations et des équipements des réseaux de transmission et de

diffusion de la radio et de la télévision. Il organise les travaux de maintenance de ces installations en planifiant et en supervisant le travail de ses équipes, notamment les techniciens en télécommunications qu'il est amené à encadrer et à former.

L'Ingénieur Maintenance Télécommunications a également pour tâches essentielles de :

- Identifier les gènes du fonctionnement global des systèmes de télécommunications ;
- Programmer, après analyse de la panne ou l'interruption du réseau, un plan d'action en vue d'une intervention de maintenance matérielle et/ou logicielle ;
- Identifier, analyser et régler les alarmes réseau ;
- Anticiper les défaillances éventuelles en innovant de nouvelles stratégies préventives et en effectuant une veille continue et une évaluation régulière des systèmes de télécommunications ;
- Participer aux études de prévision de couverture en diffusion : choix des sites, puissance, choix des antennes, plan de fréquences, choix de la technologie... ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances en matière de normes et d'évolutions technologiques proches de son domaine d'activité ;
- Collaborer avec les ingénieurs en génie civil, électrique ou électronique et assimiler les informations élémentaires touchant aux pylônes, aux bâtiments, à l'alimentation en énergie électrique, aux équipements électroniques... ;
- Rédiger les détails des actions d'interventions guidées (date et détails des interventions) et coordonner avec les différentes parties prenantes ;
- Piloter les équipes d'interventions ;
- Gérer les dossiers techniques, administratifs et budgétaires.

Article 3 : Compétences requises

L'Ingénieur Maintenance Télécommunications doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Maîtrise des systèmes de télécommunications et de réseaux ;
- Maîtrise du traitement du signal ;
- Maîtrise des communications numériques et de la théorie de l'information ;
- Parfaite connaissance des normes internationales des communications et radiocommunications ;
- Parfaite connaissance des normes et réglementations de sécurité : dangers électriques, dangers de la foudre ; dangers du travail en hauteur, cyber-attaques / cyber-défaillances...
- Solide connaissance des principes d'ingénierie électrique, électronique et logicielle ;
- Aisance en informatique générale (CAO) / architecture des composants informatiques ;
- Capacités rédactionnelles (rédaction de cahiers des charges, schémas directeurs, plans, notices de maintenance...)
- Bon niveau en français et en anglais.

❖ **Comportementales et Managériales :**

- Aisance en matière de gestion de projets et des équipes ;
- Dynamisme, rigueur et sang-froid ;
- Résilience et solidité en situation de crise ;
- Esprit d’initiative, amour du travail en équipe et goût du challenge.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Le poste est basé à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d’un test écrit suivi d’un test oral.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de 10/20 seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale =

$$\text{Note du test écrit} * 0,4 + \text{Note du test oral} * 0,6$$

L’organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	Questions techniques	Note/20	Français	2 H
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Français	30 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s’inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Une (1) copie certifiée conforme des attestations d’expérience, le cas échéant.

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le2.7.MARS.2024.

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

11 MARS 2024

Faiçal LARAICHI

Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision